IMT Nuremberg Archives

H – 781

International Court of Justice

H0781-0002

Notice.

Not to be publicized until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

A ne pas publier avant présentation devant le tribunal en session publique et seulement la partie reellement versee au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jener Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

H0781-0003

Notice.

Not to be publicized until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

A ne pas publier avant présentation devant le tribunal en session publique et seulement la partie reellement versee au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jener Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

H0781-0004

I certify that none of the documents included herein have been denied by the tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the tribunal dated 4 April 1946.

Je certifie qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministère Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4.April 1946.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers

HO781-0005

TABLE DE MATIERES DU LIVRE III DES DOCUMENTS "ROSENBERG"

Ro. No.	Doc. No.	Exh. No.	Sujet	Pages
Ro.34	2433-PS	USA-596	Extraits de Alfred ROSENBERG: "Nature, principes et buts de la N.S.D.A.P." Le programme du mouvement Leutscher Volksverlag - Munchen 1935	1
Ro.35	---	---	Déclaration sous la foi du serment du Professeur Dr. Ing. DENCKER	8
Ro.36	003-PS	USA-603	Rapport d'activité succint des bureaux des affaires étrangères de la N.S.D.A.P.	12
Ro.37	035-PS		Rapport sommaire sur la mise à l'abri du groupe principal de travail Ukraine lors des mouvements de repli de l'armée (le 26/10/1943)	26
Ro.38	047-PS		Lettre d'HITLER àROSENBERG.	29
Ro.39	076-PS	USSR-375	Projet de lettres du Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est au Fuehrer (copie d'extraits)	30
Ro.40	161-PS	USSR-376	Ordre pour le Hauptsatzfuehrer Friedrich SCHULLER du 28/8/44 concernant la mise à l'abri des biens culturels à l'Est	34

H0781 — 0006

Document No. 2433-PS
USA 596

Extraits de :

Alfred Rosenberg
Nature, principes et buts du N.S.D.A.P.
Le programme du mouvement.
Deutscher Volksverlag G.m.b.H. München 1935.

Introduction

Page 11 :

... Le programme du parti des ouvriers allemands nationaux-socialistes est un programme à longue échéance. Les dirigeants du parti déclinent, après avoir atteint les buts contenus dans le programme, d'en fixer d'autres pour maintenir simplement l'existence du parti par un mécontentement artificiellement augmenté des masses.

Page 9 - 2e alinéa :

... On sait maintenant pourquoi le nouveau mouvement populaire porte le nom de Parti des ouvriers allemands nationaux-socialistes. Il est national-nationaliste avec toute la ferveur d'une nouvelle résurrection d'un etre millénaire enseveli seulement ; socialiste dans sa conviction qu'on ne doit pas jeter, en mettant les choses au mieux, et comme le font les Etats libéraux, une aumone publique aux co-créateurs et aux artisans d'un Etat, mais qu'un Etat a le devoir d'exercer un controle sur tout ce dont ses membres ont besoin.

H0781 - 0007

Point 1 du Programme

Page 13 :

"Nous réclamons la réunion de tous les Allemands en un Reich Grand-allemand en vertu du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes."

Page 12-dernier alinéa :

... "Le mouvement national-socialiste reconnait et réclame que le même sang, la même langue et les mêmes traditions culturelles doivent être réunis en un seul Etat".

Point 10 du Programme

Page 22 :

"Le premier devoir de chaque citoyen doit être le travail manuel ou intellectuel. L'activité de l'individu ne doit pas contrevenir aux intérets de la communauté mais doit s'exercer dans le cadre de l'activité générale et au bénéfice de tous."

... "Il résulte de ceci la nécessité de rejeter la différence entre le soi-disant travail supérieur et le travail soi-disant inférieur"..... Une fois que nous serons revenus à cette vieille conception allemande, on ne discutera plus cette différence de rang. Chacun apprendra à reconnaitre et à estimer le travail loyal de l'autre comme nécessaire à l'existence de l'organisme populaire d'où un effort plus grand est récompensé comme tel. Ainsi se renouera à nouveau un lien déchiré aujourd'hui entre tous les citoyens et ressuscitera quelque chose qui semblait enterré : la conception de la personnalité".....

H0781 - 0008

Point 14 du programme

Page 29:

"Nous demandons une participation aux bénéfice dans les grandes industries."

Page 27 - dernier alinéa.

La lutte de la social-démocratie contre les riches propriétaires d'usines et les grands agrariens tendait sciemment à éloigner dans tous les pays l'opinion publique de l'inféodation du monde aux trusts internationaux. Le national-socialisme refuse de voir dans une grande industrie une calamité en soi. L'approvisionnement du peuple en matières premières et objets manufacturés peut etre assuré aujourd'hui meilleur marché si cet approvisionnement est pris en mains par de grandes industries situées dans différentes parties du Reich. Ce n'est pas la grandeur de l'entreprise qui importe, mais son utilisation au service du peuple. Pour la mise en valeur des capacités d'une personnalité des centaines suffisent pour une autre il faut des millions. Les directives supérieures de l'action gouvernementale est et ne peut etre que le rendement.

Point 15 du programme

Page 31:

"Nous demandons une large organisation de la retraite des vieillards."

H0781 – 0009

..."Un ouvrier, qui sait que la misère ne l'attend pas avec l'age, et qui a fait don de ses forces à la mine ou au brasier flamboyant, n'est en état de prendre conscience de son devoir vis-à-vis de la communauté que si celle-ci accomplit le sien vis-à-vis de lui par une action effective.

H0781-0010

Un peuple, qui par cette idée fanatiquement nationale et fanatiquement socialiste - sans nuance de sentimentalité et sans pour cela élever du matériel humain de moindre valeur et créer des asiles d'aliénés- résoud le problème de la retraite des vieillards, ce peuple suscitera un jour le plus fier des Etats, il élevera des citoyens prêts à donner leur vie pour la sauvegarde de l'Etat et de leur peuple."

°°°°°°°

Point 20 du programme.

Page 40.

" Pour faciliter à chaque allemand capable et travailleur l'acquisition d'une culture supérieure et ainsi l'accès aux situations élevées, l'Etat doit veiller à une organisation radicale et tout ce qui touche à la culture populaire. Les plans d'étude de nos institutions doivent être adaptés aux nécessités de la vie pratique. La conception de l'idée d'Etat doit être reveillée dans les esprits par l'ecole (instruction civique) dès que l'entendement commence à se développer. Nous demandons une formation des enfants de parents pauvres particulièrement doués intellectuellement sans considération de leur état ou des frais supportés par l'Etat."

Page 40 - 1er alinéa -

....."L'Etat allemand cherchera par tous les moyens à favoriser l'ascension des énergies spirituelles et des caractères de valeur issus des classes "inférieures" - dans la mesure où elles sont saines - conscient du fait que cela seul peut empêcher l'engourdissement et la schématisation de la vie nationale".....

°°°°°°°°

H0781-0011

- Joint 21 du programme

Page 40.:

" L'Etat doit veiller à l'amélioration de la santé populaire par la protection de la mère et de l'enfant, par l'interdiction du travail de la jeunesse, par un développement de la force physique par le sport et la gymnastique obligatoire, par le soutien le plus large de toutes les organisations ayant pour but la formation physique de la jeunesse."

H0781-0012

Point 22 du programme

Page 41 :

"Nous demandons la suppression d'une troupe de metier et la formation d'une armee populaire".

Page 41 - 3ème alinéa -

..... "L'Allemagne se trouve actuellement dans une situation extrêmement difficile en ce qui concerne la politique mondiale. Cependant chacun - qu'il soit ouvrier, fonctionnaire ou politicien - doit veiller a ce que sa v o l o n t e ne s'endorme pas et a rappeler à une nouvelle vie les leçons de la grande epoque. Non pour faire des conquêtes mondiales, comme le pretendent les ennemis à l'interieur et a l'exterieur, mais pour rendre toute sa force au sens de l'honneur et du devoir en face de la corruption du monde d'aujourd'hui".....

o

o o

Point 24du programme

Page 45 :

"Nous voulons la liberte de toutes les confessions religieuses dans l'Etat, dans la mesure où elles ne compromettent pas son existence et où elles ne heurtent pas le sentiment moral de la race germanique.

Le Parti comme tel est partisan d'un christianisme positif, sans se rattacher confessionnellement a une croyance determinee. Il combat l'esprit judeo-materialiste en nous et en dehors de nous et est convaincu qu'une guerison durable de notre peuple ne peut avoir lieu que de l'interieur et selon le principe :

L' i n t e r ê t c o m m u n a v a n t l' i n t e r ê t p e r s o n n e l".

H0781-0013

Page 43-dernier alinéa :

Le XVIIIème siècle avait revé que tous les peuples avaient le meme idéal et se ressemblaient foncièrement. Ce reve s'est, il est vrai, aujourd'hui, effondré, pourtant la Presse internationale en Allemagne essaie encore et toujours de sauver les vieux clinquants contre la nouvelle conscience. Nous savons aujourd'hui que ni les moeurs ni les religions des races et des peuples ne se laissent réduire à un meme dénominateur, que "l'humanité" n 'est peut-etre qu'un séduisant jeu de l'imagination, semblable à l'image que nous nous en faisons; mais que ce que nous qualifions de bien est le mal pour les autres, ce que nous appelons Dieu apparait aux autres comme le diable. Au point de vue de la politique d'Etat cependant la première condition doit etre la liberté des croyances religieuses, ne serait-ce qu'en raison de ce que l'oppression d'une manifestation spirituelle politiquement neutre peut mener, du fait de l'oppression meme, à une prise de position politique."

Point 25 du Programme

Page 47 :

"Pour la mise à exécution de tout ce programme nous demandons la création d'un pouvoir central fort dans le Reich. L'autorité absolue du Parlement central politique sur l'ensemble du Reich et ses organisations en général.

La constitution des Chambres d'états et professionnelles pour l'application des lois fondamentales édictées par le

H0781 - 0014

Reich dans les différents Etats fédéraux."

Page-46-4ème alinéa :

... "Ce pouvoir central doit recevoir, tout comme les Chambres d'états copiées sur la vie organique, les voeux du peuple à titre de conseil et non de direction, comme le parlementarisme le demande à la majorité dans une dévotion grossière.

H0781 - 0015

Mais il faut qu'une décentralisation économico-culturelle aille de pair avec un pouvoir politique populaire. Les diversités de race et de sentiments dans le peuple allemand exigent pour le développement optimum de leurs forces d'autres formes extérieures : une autonomie complète sur le plan religieux; les possibilités d'administration les plus vastes des ressources du sol du pays; direction la plus libre des écoles, écoles supérieures et académies. Un véritable fédéralisme n'est réellement possible que si l'Etat tout entier constitue, vu de l'extérieur une seule unité politique populaire immuable."

Page 47-2ème alinéa :

... "Le maitre en Allemagne ne peut et ne doit etre que le mouvement ou la personnalité qui aura conduit le peuple allemand de son affront actuel à la santé, à la conscience de l'honneur et à la liberté par la volonté populaire. Qui ce sera est parfaitement indifférent, l'oeuvre accomplie doit seule ici décider. Et si la nation est un jour unie et libre puisse une décision populaire déterminer si l'Allemagne veut etre une monarchie ou une république. Jusque là toute considération sur la forme de l'Etat est chose privée ."

Conclusion

Page 48 :

"Les Führer promettent, si cela est nécessaire au prix de leur propre vie, de mettre tout en oeuvre pour l'exécution des points précédents."

H0781-0016

Page 48-2ème alinéa :

..."Le Führer élu doit effectivement etre le Chef Suprene. C'est-à-dire que l'élu a dans le domaine de la mission dont il est chargé sous sa propre responsabilité, et sans se laisser influencer par des voix paralysantes, pleine liberté d'action et de décision. L'accomplissement de l'oeuvre, la sauvegsrde du but, et la victoire finale ne sont possibles qu'à ce prix."/.....

Pour copie conforme
Nuremberg 31/3/46
Dr. Thona avocat.

H0781-0017

Professeur Dr.-Ing. Dencker

Bonn, le 26 mars 1946
Koblenzer strasse 214

DECLARATION SOUS LA FOI DU SERMENT.

Je déclare ce qui suit sous la foi du serment en vue de communication au Tribunal Militaire International de Nuremberg:

I. En ce qui concerne la personne:

Le 25.6.1941 je soussigné Dr. Ing. Carl Heinrich Dencker, alors professeur titulaire et Directeur de l'institut des machines agricoles de l'Université de Berlin, occupant actuellement une situation identique à l'Université de Bonn - ai été appelé aux fonctions de Conseiller supérieur de l'administration de guerre à l'Etat-Major économique de l'Est, Groupe Agriculture. Je reçus du chef du groupe Agriculture, chef de l'administration en temps de guerre Riecke, directeur ministériel et plus tard secrétaire d'Etat au ministère du ravitaillement du Reich, mandat d'établir les besoins de l'agriculture dans les territoires soviétiques occupés en machines, outils, tracteurs, carburants et autre matériel technique, et de faire venir du Reich les contingents correspondants. Quand l'administration civile fut instituée dans les commissariats du Reich Ukraine et pays de l'Est, je fus avec les mêmes fonctions subordonné comme rapporteur pour la technique agricole au Ministère du Reich pour les territoires occupés de l'Est, et ainsi au Ministre du Reich Rosenberg. Cela n'entraina aucune modification de la mission dont j'étais chargé.

H0781 - 0018

Je ne suis ni parent, ni allié, ni ami des susnommés, Ministre du Reich Rosenberg et secrétaire d'Etat Riecke.

II. En ce qui concerne les faits:

Aussitöt après l'avance des troupes allemandes dans le territoire soviétique russe, j'ai visité les contrées principales et ai relevé partout à peu près uniformément les faits suivants:

H0781-0019

Ordre avait été donné par les bureaux du parti soviètique de détruire entièrement les stations de machines-tracteurs (MTS) et tous les tracteurs, batteuses etc... Cet ordre fut malheureusement exécuté dans la plupart des cas en ce qui concerne les MTS, les stations de machines installées généralement pour 30 Kolchoses et les ateliers de grande réparation, car les paysans haissaient cette organisation comme l'un des moyens de puissance politique les plus importants et comme instrument de servitude, et ont ainsi participé eux-mêmes à la destruction. En ce qui concerne les machines isolées, telles que tracteurs et batteuses, le tableau était en revanche plus favorable, car les conducteurs de tracteurs et paysans les avaient pour la plupart dissimulés à temps et ainsi préservés de la destruction. Il était donc possible de retrouver avec l'aide volontaire des paysans en tout 40% environ des grosses machines disponibles avant la guerre. Les 60% manquant devaient être remplacés par des livraisons du Reich. Mais comme, déjà, auparavant, l'effectif en machines était de beaucoup insuffisant pour une exploitation intensive du sol, notre plan prévoyait le dépassement de ce chiffre de 60% à fournir en machines allemandes. En ce qui concerne la livraison, 2 contingents annuels seulement - ceux des années 1942 et 1943 - arrivèrent au complet, tandis que les livraisons de 1944 ont été rapidement enrayées par suite des faits de guerre.

Ont été livrés en tout dans les territoires soviètiques occupés y compris les ex-pays baltes riverains:

H0781 - 0020

	Quantité	Valeur en RM
Tracteurs agraires		
40 - 50 chevaux	env.7.000	env.45.000.000,--
Batteuses	" 5.000	" 20.000.000,--
Outils pour la préparation du sol	" 200.000	" 30.000.000,--
Gazogènes pour tracteurs russes et allemands	" 24.000	" 35.000.000,--
Machines-lieuses	" 35.000	" 15.000.000,--
Pièces de rechange pour trácteurs allemands et russes et machines agricoles		" 10.000.000,--
Faux et faucilles		" 10.000.000,--
Divers (Outils à main, outillage, courroies, etc.)		" 15.000.000,--
	En tout:	" 180.000.000,--

H0781 - 0021

A cela s'ajoutent des livraisons de carburant -carburant liquide- provenant principalement de l'exploitation de Drohobycz dans les années 1942-1943 jusqu'à concurrence de 8.000to par mois, mais qui tombèrent rapidement par la suite.

Entretemps, était effectuée une vaste adaptation des tracteurs au système de propulsion par gazogène, pour laquelle on employa dans les territoires du nord et du centre le bois provenant des disponibilités locales, tandis qu'on prévoyait dans l'Ukraine, pauvre en bois, l'alimentation des moteurs en briquettes de charbon brun, jusqu'à ce que les presses à briquettes de paille nouvellement mises au point entrent en activité, Sur le programme de livraison de charbon prévu, 65.000 to de briquettes de charbon brun furent fournies par le Reich.

Le reproche fut fait à plusieurs reprises par les milieux responsables du ravitaillement du Reich que trop de machines et d'outils étaient livrés aux territoires soviétiques occupés au préjudice de l'agriculture allemande. J'ai dû, en conséquence, répondre à deux reprises à ces reproches par un mémoire détaillé.

Le prix d'achat des fournitures totales en matériel technique de cet ordre fut, sur la base d'une ordonnance autorisée par le chef de l'administration de guerre Riecke et ultérieurement également confirmée pour les territoires de l'administration civile, par le Ministre du Reich Rosenberg, facturé aux Kolkoses et aux Sovkoses de façon à ce que les exploitations

H0781 - 0022

aient à payer 1/6 du prix d'achat, étant donné le prix des céréales maintenu au niveau très bas de l'époque soviétique. Un Kolchose ukrainien ne devait pas, en principe, payer pour un tracteur plus de cuintaux de froment qu'un agriculteur allemand chez nous. Les 5/6 restants du prix d'achat furent payés par l'administration allemande à titre de taxe de péréquation. Ainsi, sur les RM 180.000.000.-- de tracteurs, machines et outils signalés plus haut, 150.000.000.-- ont été payés par le Reich comme taxe de péréquation et 30.000.000.-- seulement par les exploitations agricoles russes. Dans les Etats riverains de la Baltique, les prix du Reich furent, en considération du niveau de prix d'avant-guerre, ramenés par péréquation à la moitié environ.

- Page 10, suite -

H0781 - 0023

Lors de l'évacuation de ces territoires, fut publiée, avec l'accord du Ministre du Reich Rosenberg et du Secrétaire d'Etat Riecke, une ordonnance adressée à l'administration allemande de l'agriculture, et selon laquelle les machines allemandes de valeur, c'est-à-dire les tracteurs et les batteuses, devaient être emportées dans la mesure du possible, afin qu'on puisse assurer dans la partie restante des territoires occupés une exploitation d'autant plus intensive. Toutes les machines à atteler (comme les outils pour la préparation du sol et les machines-lieuses) en étaient ainsi exclues. Par suite du manque de moyens de transport, une reprise de cet ordre ne pouvait être que partielle. Lors de chaque évacuation ultérieure, une nouvelle partie de ces machines allemandes resta également aux mains de l'adversaire. Après l'abandon de l'ensemble du territoire ennemi, des biens d'une valeur de 10.000000 de RM seulement furent ainsi ramenés dans des parcs sur le territoire du Reich. Parmi ceux-ci se trouvaient quelques machines, ou outils russes d'une valeur totale de 100.000 RM au plus, qui n'étaient pratiquement bons que pour la ferraille. On donna l'instruction expresse de réserver ces parcs et de remettre les machines en état pour un nouvel emploi au cas d'une réinvasion des troupes allemandes. Ces machines ne furent abandonnées à l'agriculture allemande que dans les semaines qui viennent de s'écouler alors qu'il était déjà beaucoup trop tard pour le faire.

Signé Dr. D e n c k e r .

Pour copie conforme

Nuremberg, 31 Mars 1946

Dr THOMA, Avocat.

H0781 – 0024

Document No 003 PS

U.S.A. 603

Ro 36

Page 12 et 13

Rapport d'activité succinct

du Bureau des Affaires Etrangères de la NSDAP

. . . . . .

1. ANGLETERRE.- Les essais faits en Angleterre pour trouver des gens aspirant à comprendre le mouvement allemand remontent à l'année 1929. Notre intermédiaire anglais R. à Berlin rendit possible en 1931 mon premier voyage à Berlin. De nombreux contacts purent y être noués qui, pratiquement, furent favorables à une entente anglo-allemande. Ici, ce fut en premier lieu le chef d'état-major W., le membre de l'Etat-Major de l'Aviation, qui était partisan de voir l'Allemagne et l'Angleterre marcher côte à côte en vue de parer au péril bolchévique .....

. . . . . .

H0781-0025

En ce qui concerne la politique commerciale, on a plutot me semble-t-il, commis des fautes d'omission, et l'Office pour la Politique Etrangère s'est ainsi sciemment borné aux interets politico-culturels. Il a crée à cet effet la Société Nordique qui de petite société, est devenue dans ces 2 ans de la tutelle par l'Office, un intermédiaire décisif de l'ensemble des relations germano-scandinaves.

H0781 - 0026

Confidentiel

Berlin, le 26 Octobre 1943

Rapport sommaire
sur la mise à l'abri du groupe principal de travail Ukraine
lors des mouvements de repli de l'armée.

- -

Le 24.9.43 fut constituée sur l'ordre du commandant de combat de la ville de Kiev une zone interdite s'étendant à environ 3 km à l'Ouest du Dniepr. L'ensemble de la population civile de ce territoire y compris les services non militaires devait avoir évacué cette zone pour le 26.9.43 à 21 heures. . .

H0781-0027

O/S.3 Toute activité devint de plus en plus difficile à Kiev, car l'artillerie allemande est placée au centre de la ville et envoie de là ses salves vers la rive orientale.....

5. La D.I. attache une grande importance à la poursuite de l'évacuation des installations essentielles, car ces zones de combat ne peuvent en aucun cas etre suffisamment protégées par l'armée, et il faut également compter avec l'entrée en activité prochaine de l'artillerie. Les installations de l'armée, les moyens de transport etc... doivent dans la mesure du possible etre procurés par la D.I.

H0781-0028

Document No 047

Hotel Kaiserhof
Berlin W 8
Place Wilhelm et Zieten
Commerce de vins en gros

Berlin, le 24/8/31

Monsieur Rosenberg,

Je viens de lire dans l'exemplaire 235/236 du "Völkischer Beobachten", page 1, un article intitulé "Wirth est-il pret à s'en aller ? La tendance de cet article est d'empecher un émiettement de la forme de gouvernement actuelle par notre propre action. Je parcours moi-meme constamment l'Allemagne pour obtenir justement le contraire. Je voudrais donc demander que mon propre journal ne détruise pas le fruit de mes efforts par des articles tactiquement maladroits.

Les personnes dont on sait d'une facon quelconque qu'elles cherchent à adhérer ou sont du moins pretes à se séparer de la constellation actuelle, doivent etre ménagées en toutes circonstances. Nos attaques doivent etre dirigées en premier lieu contre les défenseurs aveugles de l'état de choses actuel et contre ceux qui s'écartent de nous.

Je prie le V.B. dussi bien que le barreau de la presse du parti de bien vouloir examiner ceci très sérieusement dans l'intéret de notre travail.

Salutation allemande.
(signature illisible)

Une communication identique fut envoyée au service de la presse du parti à Monsieur le Dr. Dietrich.

Signature

Pour copie conforme, Nuremberg 31 Mars 1946
Signé : Thoma, avocat.

H0781-0029

Document No 076-PS
(USSr 375)

Projet de lettre du Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est au Führer (Copie d'extraits).

Objet : Mise à l'abri de trésors artistiques, biens culturels et matériel de recherche dans les territoires occupés de l'Est.

Mon Führer,

.....

Rapport du Caporal Abel sur les bibliothèques de Minsk :

... "On en vint alors à envisager la préservation sur place des bibliothèques et à dépeindre les mesures qui avaient déjà été prises ou qui étaient encore nécessaires pour les protéger contre le vol, le pillage ou les intempéries.".....

I. Bibliothèque de Lénine.

Krasno-armeiskaja 9, non loin de la maison de l'Armée Rouge.

... "Les destructions à l'intérieur ont, pour une faible part été accomplies par la population russe civile et militaire, pour une grande part par des unités allemandes, qui ont du, par suite du manque de batiments intacts, installer dans la bibliothèque leur logement et leurs bureaux. Le chef de l'unité occupant actuellement l'immeuble a déjà fait poser des cloisons de planches à la place des vitres cassées, de facon à ce que la bibliothèque ne soit pas plus endommagée.".....

... "Au moment de mon séjour à Minsk étaient occupés à des travaux de déblaiement dans la bibliothèque une bibliothécaire de la Bibliothèque Lénine, Mademoiselle Ivanova et quel-

H0781 – 0030

ques aides. Un triage et surtout une réorganisation exigent une équipe de bibliothécaires et plus encore de travailleurs et doivent etre laissés à l'initiative de l'administration municipale ." .....

H0781-0031

2. Bibliothèque de l'Académie des Sciences.

Puschkinstr. 56, venant de la ville immédiatement après la clinique municipale.

... "La partie la plus précieuse de la bibliothèque est sans aucun doute constituée par la bibliothèque de Radziwill transférée à Minsk en 1940 par les Russes du territoire qu'ils occupaient en Pologne. Elle se trouve encore dans ses armoires de bois brunes et noires originaires et est ainsi entreposée partie dans la cave, partie dans un couloir du 1er étage. Les ex-libris, dont trois échantillons sont joints en annexe, établissent qu'il s'agit de la bibliothèque du Prince Georg Radziwill, de la bibliothèque de l'ordination et du chateau de Nieswiez (Neswish) -au sud-ouest de Minsk sur la route de Baranowitschi. .....

HO781 - 0032

3. Bibliothèque de Gorki.
au 5ème étage de l'aile gauche de la maison de Lénine.

....." Les catalogues sont presque entièrement détruits, ce qui est particulièrement regrettable pour cette bibliothèque qui témoigne du dernier état de la science soviétique.

Alors que la bibliothèque avait été déjà en grande partie détruite et mise en désordre, un écriteau fut apposé à la porte d'entrée dès avant mon arrivée - selon lequel les lieux étaient déclarés " réquisitionnés pour l'armée " et il y était dit que " l'enlèvement d'objets serait puni comme pillage ".....

4. Bibliothèque Pouchkine.
Oktoberstr.11, près de la Freiheitsplatz.

" La bibliothèque Pouchkine entreposée dans un vieil immeuble est la bibliothèque populaire de Minsk. Elle est pour ainsi dire intacte; lors de la fuite des russes, du mobilier, des tapis, des rideaux etc... furent volés par la population même au vu et au su des gardiens "...

....." A l'entrée des 1er et 2ème étages se trouvent des affiches de l'Einsatzkommando 8 de la police de sécurité et du Kommando de sécurité de la teneur suivante :" Le matériel qui se trouve ici est réquisitionné par le chef de la police de la sécurité. Tout enlèvement sera châtié comme pillage."...

H0781 -0033

Document nº 161 - RS

RO 40.

Page 34.

23 Août 1944

O r d r e

Le 21.8.44 le Reichsleiter Alfred Rosenberg a invité le

Hauptsturmführer Friedrich S c h ü l l e r

de l'Etat-Major spécial RR à lui faire un rapport sur les possibilités qu'il y avait encore à cette époque en vue de l'évacuation des biens culturels du territoire de l'Est. Sur la base de ce rapport, le Reichsleiter a décidé que les biens culturels les plus précieux de l'Est seraient encore transportés par son etat-major spécial, dans la mesure où cela serait possible sans nuire aux besoins de la troupe combattante. Le Reichsleiter désigne comme particulièrement précieux les biens culturels suivants:

De Riga; Archives municipales

Archives de l'Etat (dont l'essentiel est à Edwahlen)

De Reval: Archives municipales

Société littéraire esthonienne

Menus objets dans la Schwarzhaüpterhaus, Hotel de ville Consistoire évangéliste-luthérien et Eglise Nikolai

De Dorpat : Bibliothèque de l'Université

Objets se trouvant dans des domaines agricoles esthoniens:

Jerlep, Wodja, Weissenstein, Lachmes.

Le Hauptsturmführer Schüller est, en sa qualité de chef du groupe de travail principal de l'Est de l'Etat-Major spécial RR, chargé du transport. Il lui faut se mettre en rapport particulièrement avec le groupe d'armées Nord, pour concilier l'execution du mandat du Reichsleiter avec les besoins de la troupe combattante en moyens de transport.

(Utikal)
Chef de l'Etat-Major spécial

H0781 - 0034

Je soussigné Max PUNCH certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du Livre III des documents " Rosenberg "

le IO Avril I946

Le Chef de la Section X

Mx PUNCH

French

Feb June 13
26

SUPPLEMENTAL DOCUMENTS FOR THE DEFENDANT ROSENBERG.

Document Ro 41.

Interrogation of Robert Scholz.

H0781-0035

H0781 - 0036

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0781-0037

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1946.

Je certife qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Minstére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

[signature]

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0781-0038

Document Ro.41.

Audition de Robert SCHOLZ, Chef de l'Etat Major Particulier des Beaux-Arts à l'Etat-Major Spécial de Rosenberg

---

1ère Question: Etiez-vous le rédacteur en chef de la revue "l'Art en Allemagne", ensuite le chef de l'Etat-Major Particulier des Beaux-Arts auprès de l'Etat Major Spécial de ROSENBERG ?

Réponse: J'étais le rédacteur en chef de la revue "l'Art en Allemagne" à partir de l'année 1937 jusqu'en 1944. En outre j'étais le rédacteur du Musée d'art à Halle sur Saale. Pendant la guerre, en 1941, je fus nommé directeur technique de l'Etat-Major Particulier des Beaux-Arts auprès de l'Etat-Major Spécial de Rosenberg.

2ème Question: Vous rappelez-vous encore à quelle occasion on eut l'idée de proposer un Etat-Major Spécial ?

Réponse: Etant donné que je suis entré seulement dans l'Etat Major Spécial lorsque ce dernier avait déjà commencé son travail depuis un certain temps, je ne puis rien vous dire

H0781 —0039

Document Ro. 41

par expérience du motif qui a donné lieu à sa création. Des faits anciens m'ont appris que l'Etat Major Spécial fut créé en vertu d'un décret du Führer pour rassembler la documentation de propagande et la littérature politique. Lorsque dans le cadre de cette action l'Etat Major Spécial découvrit par la suite également des oeuvres d'art cachées, sa mission fut étendue, sur l'initiative de Goering, à la saisie et à la mise sous séquestre des biens culturels qui se trouvaient être sans maître.

La raison immédiate de la création de l'Etat Major Particulier des "Beaux Arts" fut le fait qu'à Paris et d'une façon générale dans les territoires occupés, non seulement le dit Etat Major, mais encore d'autres services, tels que l'Ambassade Allemande à Paris, le Kommando pour la Protection des Devises, etc..., découvrirent et mirent sous séquestre des collections d'Art de valeur très considérable, qui avaient été abandonnées par leur propriétaire en fuite. A la demande de Goering toutes ces oeuvres d'Art mises sous séquestre furent remises à l'Etat-Major Spécial

H0781 - 0040

à fin de conservation et furent transportées dans les locaux du Louvre ou de la Salle du Jeu des Paume. Etant donné que ces grandes oeuvres d'Art nécessitaient des soins techniques, on a créé l'Etat-Major Particulier des Beaux Arts, qui devait s'occuper de la conservation technique des oeuvres d'Art, qu'il devait au surplus cataloguer.

3ème Question: ROSENBERG a-t-il insisté, après les incertitudes du début sur leur emploi, pour que les oeuvres d'Art mises sous séquestre fussent entreposées quelque part en bloc ?

Réponse: La remise à l'Etat-Major Spécial des oeuvres d'Art mises sous séquestre par différents services a été autant que j'ai pu le constater par ce qui s'est passé, conclue entre GOERING et KURT v. BEHR, collaborateur de l'Etat Major Spécial à Paris, par dessus la tête de ROSENBERG. Il est exact que ROSENBERG a insisté, après les incertitudes du début sur leur emploi, pour que les oeuvres d'Art mises sous séquestre fussent déposées en bloc.

4ème Question: Est-ce que ROSENBERG a fait savoir que les

H0781-0041

oeuvres d'Art et de culture devaient rester à la disposition du Führer ?

Réponse: ROSENBERG a toujours fait savoir, aussi bien aux collaborateurs de l'Etat-Major Particulier des Beaux-Arts, qu'aux autres services intéressés, que le Führer s'était réservé la décision sur l'emploi des oeuvres d'Art et culturelles mises sous séquestre.

H0781 - 0042

Document Ro. 41

5ème question: Est-ce que Rosenberg vous avait aussi chargé de cataloguer exactement un certain nombre d'oeuvres d'art, qui furent enlevées par Goering avec le consentement du Fuehrer?

Réponse : Rosenberg m'a également chargé d'enregistrer exactement les oeuvres d'art qui furent enlevées par Goering avec le consentement du Fuehrer. Sur ma proposition M. Rosenberg a exigé même à l'égard de Goering, que ce dernier donnât quittance lors de l'enlèvement de chaque oeuvre d'art.

6ème question: Est-ce que vous établissiez un catologue et si oui, comment?
Est-ce que les propriétaires des oeuvres d'art et des oeuvres culturelles y furent indiqués?

Réponse : J'ai établi un catalogue exact de toutes les oeuvres d'art remises à l'Etat-major spécial. Le catalogue fut établi conformément aux principes internationaux en vigueur dans les Musées. On a essayé de donner une attribution et une description de chaque oeuvre d'art sur des bulletins de fichiers. En dehors des indications matérielles exactes, de leur état de conservation, de leurs auteurs, etc, on a mentionné en outre chaque fois leur propriétaire, excepté dans le cas où ce dernier ne pouvait pas être determiné. Chaque oeuvre

H0781-0043

d'art fut en outre photographiée. A l'aide des bulletins des fichiers on établit ensuite le catalogue alphabétique par matière.

7ème question: Est-ce qu'on a réquisitionné des oeuvres d'art quelconques ayant appartenu à l'Etat Français?

Réponse : L'Etat-major spécial n'a pas réquisitionné d'oeuvre d'art ayant appartenu à l'Etat Français.

8ème question: Est-ce que Rosenberg avait interdit à tous ses collaborateurs d'acquérir des oeuvres d'art, même si elles avaient été taxées à leur valeur exacte?

Réponse : Il fut sévèrement interdit à tous les collaborateurs d'acquérir eux-mêmes les oeuvres d'art, même si elles étaient taxées à leur valeur exacte.

9ème question: Tout en espérant que beaucoup de ces oeuvres resteraient en Allemagne, leur enregistrement fut par conséquent effectué seulement sous forme d'une mise sous séquestre à la disposition ultérieure du Fuehrer?

Réponse : Il m'a toujours été dit, de même qu'à tous les collaborateurs, que l'enregistrement des oeuvres d'art n'était fait que sous forme d'une mise sous séquestre à la disposition

H0781-0044

ultérieure du Fuehrer.

10ème question: Est-ce que vous vous souvenez d'une collection d'art, sur laquelle l'Etat francais a fait valoir un droit de priorité d'achat?

Réponse : La collection d'art pour laquelle l'Etat Français fit valoir un droit de priorité d'achat est la collection Schloss.

11ème question: Est-ce que cette collection a été mise sous séquestre par l'Etat-major spécial?

Réponse : Autant que je sache, cette collection n'a pas été mise sous séquestre par l'Etat-major spécial, mais par le Service de la Sécurité, en collaboration avec le commissaire français pour les Affaires Juives.

12ème question: Est-ce que le Fuehrer a acquis par la suite les oeuvres que l'Etat Français n'a pas acquises?

Réponse : Il est exact que les oeuvres de cette collection que l'Etat Francais n'avait pas acquises le furent par la suite par Hitler.

H0781-0045

Document Ro. 41

13ème question;Est-ce qu'il s'agissait là des 53 oeuvres qui furent remises à l'Hôtel du Fuehrer ou s'agit-il là d'autres oeuvres?

Réponse : Il s'agissait là d'oeuvres autres que ces 53 pièces qui avaient été transférées en leur temps sur l'ordre de GOERING à l'hôtel du Fuehrer à Munich.

14eme question:Est-ce que l'Etat-Major particulier des Beaux-Arts a jamais mis sous séquestre des biens appartenant à des non-aryens ou à l'Etat?

Réponse: L'Etat-Major particulier des Beaux-Arts n'a jamais mis d'oeuvres d'art sous séquestre de lui-même. Leur mise sous séquestre pouvait tout au plus avoir lieu à la requête de l'Etat-Major de l'Etat-Major spécial mais uniquement par l'intermédiaire des organes exécutifs allemands, en collaboration avec la police française.

Je n'ai pas vu de par les travaux d'enregistrement qu'on ait jamais mis sous séquestre des biens autres que des biens juifs abandonnés.

15eme question:Est-ce que l'Etat-Major particulier des Beaux-Arts a travaillé dans les territoires occupés de l'Est?

H0781-0046

(Page 3 suite fin)
(of orig.)

Document Ro.41

Réponse: L'expédition des oeuvres d'art en provenance de la France eut lieu sur l'ordre de GOERING, et c'est l'Armée de l'Air qui fournit le matériel roulant et la garde. On indiqua comme motif de cette expédition la mise en sécurité des oeuvres d'art contre des attaques aériennes contre la France. Par l'intermédiaire de BORMANN arriva par la suite l'ordre d'entreposer les oeuvres d'art dans les châteaux bavarois de "NEUSCHWANSTEIN" et "CHIEMSEE" appartenant à l'Etat.

H0781-0047

Document Ro.4.

Réponse: L'Etat-Major particulier des Beaux-Arts n'a travaillé que très peu dans les territoires de l'Est et encore de façon uniquement scientifique. On n'a pas procédé à des mises sous séquestre et à des expéditions d'oeuvres d'art.

16eme question; Est-ce que l'Etat-Major particulier des Beaux-Arts a réquisitionné des oeuvres d'art et des oeuvres culturelles quelconques dans les châteaux des environs de Léningrad?

Réponse: L'Etat-Major particulier des Beaux-Arts n'a pas réquisitionné d'oeuvres d'art ni d'oeuvres culturelles, ni dans les châteaux autour de Léningrad, ni dans un autre endroit quelconque des territoires de l'Est.

17eme question: Savez-vous que le Groupe d'Armées "Nord" a demandé à ROSENBERG s'il disposait de conservateurs pour la protection des églises de Nowgoroder et que ROSENBERG répondit à cette question par la négative, faute de main-d'oeuvre?

Réponse : Je ne sais rien d'une demande de renseignements adressée par le Groupe d'Armées "NORD" a ROSEN* BERG ayant pour but la fourniture de conservateurs pour la protection des églises de NOWGORODER. Il s'agit, en l'espèce, d'une confusion.

H0781 - 0048

Document Ro.41

J'avais, en vertu d'un rapport de mes collaborateurs, Dr.Kuntze et Klein, qui avaient visité Nowgorod, proposé à ROSENBERG des mesures de protection pour les églises endommagées par les tirs d'artillerie. ROSENBERG approuvait cette proposition qui cependant ne pouvait pas être réalisée, étant donné que l'Organisation TODT manquait de la main-d'oeuvre et du matériel nécessaires. Les collaborateurs de l'Etat-Major particulier des Beaux-Arts ont alors organisé eux-mêmes une protection fragmentaire des oeuvres d'art menacées par les influences atmosphériques. Le Groupe d'Armées "NORD" a seulement demandé à l'Etat-Major"spécial" en 1944, lors de l'évacuation de la région balte, la prise en charge de 4 wagons d'oeuvres d'art à RIGA. L'Etat-Major particulier a pris ces oeuvres d'origine russe en charge du Groupe d'Armée "NORD" et cela à RIGA. Il les a entreposées au château de COLMBERG près d'ANSBACH sans connaitre exactement le lieu d'origine de ces oeuvres d'art.

18eme question: Les oeuvres d'art qui ont été emmenées dans le "Reich" n'ont par conséquent été expédiées que lors de la retraite et en vue de leur mise en sécurité?

H0781-0049

Document No. 41

19. Question: C'est quelquechose qui ne concerne pas directement l'E l'Etat Major particulier des Beaux Arts. Avez vous par hasard connaissance du reproche que l'on fit à des membres de l'Etat Major Spécial de Rosenberg qui auraient pillé la propriété du comte Tolstoi, à Jasnaja Poljona ?

Réponse : Je n'ai pas entendu parler de l'accusation que des membres de l'Etat Major Spécial de Rosenberg auraient pillé la propriété du comte Tolstoi.

20°. Question: En cas de réponse affirmative: Est-ce que le Stabsfuehrer de l'Etat Major Spécial "Utikal", vous a déclaré avoir constaté tout au contraire que les personnes indiquées ci-dessus avaient rendu différents services aux descendants de Tolstoi?

21° Question: Avez-vous vu par hasard une photo sur laquelle des membres de l'Etat Major Spécial sont représentés, riant avec les descendants de Tolstoi?

Réponse : J'ignore tout au sujet d'une remarque d'Utikal dont il est question ad. 20 et 21 et je n'ai pas vu non plus la photo en question.

22° Question: Est-ce que l'Etat Major Particulier des Beaux-Arts a exercé son activité dans le gouvernement Général?

Réponse : L'Etat Major Particulier des Beaux-Arts n'a jamais exercé son activité dans le Gouvernement Général.

23° Question: Est-il exact que l'Etat Major Spécial de Rosenberg se composait, au point de vue de son organisation:

H0781 - 0050

1)de groupes de travail, c'est à dire d'organisations regionales (par exemple en France et dans les Pays-Bas.)

2)d'Etats Majors Particuliers, c'est à dire d'organisations techniques. (par exemple pour les Beaux Arts, la Prehistoire, l'Est etc.)

Réponse :L'Etat Major Spécial se composait du point de vue organisation:

1) de la Direction de l'Etat Major

2) de groupes de travail, c'est à dire d'organisations régionales (par exemple en France et dans les Pays-Bas)

3) d'Etats Majors Particuliers (par exemple les Beaux Arts, la Préhistoire, la musique, ou encore les organisations techniques, qui étaient uniquement chargées de travaux de ce genre en vue de missions particulières.

24º Question: Est-ce qu'il existait d'après vous un groupe "Est" pour la Pologne?

Réponse : J'ignore tout d'un groupe "Est" pour la Pologne de l'Etat Major Spécial. Je dois toutefois mentionner que je n'avais aucune influence dans l'organisation de l'Etat Major Spécial en dehors des missions spéciales de l'Etat Major Particulier "Beaux Arts". Je n'ai, en effet jamais été membre de l'Etat Major Spécial et je n'ai fait

H0781-0051

partie de ce dernier qu'en vue de l'établissement technique du catalogue des oeuvres d'art.

Déclaration

Devant moi, le soussigné, dument autorisé par la loi à recevoir des serments dans des cas de cette nature, a comparu personnellement M. Robert S c h o l z, né le 9.2.1902, 31 G 6 340 973 MAA qui, après avoir été informé du règlement gouvernant les déclarations sous serment, déclara ce qui suit:

Mon nom est Robert Scholz

Le témoin n'a rien ajouté.

Juré et signé devant moi ce 29eme jour de Mai 1946.

Signé Robert Scholz

pour copie conforme

Nurnberg, le 3 Juin 1946

Défenseur de Rosenberg

Je soussigné P. Lhermitte certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte de ce document.

Le 11 Juin 1946

Pour le Chef de la Section VI

P. Lhermitte.